



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2394**

commune (s) :

objet : Fournitures d'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage et de reconditionnement et de consommables pour assurer la maintenance d'un parc existant de matériels d'instrumentation de marque Hach Lange - Autorisation de signer le marché passé à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

**Commission permanente du 14 mai 2018****Décision n° CP-2018-2394**

objet : **Fournitures d'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage et de reconditionnement et de consommables pour assurer la maintenance d'un parc existant de matériels d'instrumentation de marque Hach Lange - Autorisation de signer le marché passé à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Présentation du marché****1° - Prestations à réaliser**

Le présent marché a pour objet l'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage et de reconditionnement et de consommables pour assurer la maintenance d'un parc existant de matériels d'instrumentation de marque Hach Lange installés sur les stations d'épuration, de relèvement et le réseau du système assainissement de la Métropole de Lyon.

Les prestations attendues sont les suivantes :

- fourniture de pièces détachées, accessoires de montage et de reconditionnement et consommables,
- prestations de maintenance préventive et curative,
- prestations d'assistance technique (formations des utilisateurs, diagnostics, améliorations et modifications du parc existant).

**2° - Choix de la procédure**

Les prestations sont attribuées à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, en application des articles 33, 74 et 26 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**II - Caractéristiques du marché****1° - Forme du marché et durée du marché**

Le marché public a été lancé sous la forme d'un accord-cadre fractionné à bons de commande passé avec un seul opérateur économique au sens des articles 78 et 80 du décret susvisé, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

**2° - Montants du marché**

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 avril 2018, a choisi l'offre de l'entreprise Hach Lange pour un montant minimum de 130 000 € HT et maximum de 520 000 € HT pour la durée du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre fractionné à bons de commande, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage et de reconditionnement et de consommables pour assurer la maintenance d'un parc existant de matériels d'instrumentation de marque Hach Lange installés sur les stations d'épuration, de relèvement et le réseau du système assainissement de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Hach Lange France pour un montant de 130 000 €HT minimum et de 520 000 €HT maximum pour une durée ferme de 4 ans.

**2° - La dépense** d'exploitation en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2018 à 2022 - chapitre 011 sur diverses opérations.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.**